



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 3¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes de Forez-Est

6, place Paul Larue
42110 FEURS

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SERMACO

Impasse René Varennes
42150 LA RICAMARIE
contact@sermaco.fr
Tel : 04 77 80 64 64
SIRET : 38489870600054

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Lot n°6 : gestion de bas de quai des déchèteries.

■ Date de la notification du marché public : 01/08/2024

■ Durée d'exécution du marché public : 72 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 5.5% et 10%
- Montant HT : 15 070 666.38 €
- Montant TTC : 16 143 616.63 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie - Ministère de l'Intérieur

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

L'article L.2194-1 du Code de la Commande Publique autorise la modification d'un marché public lorsque :

- 1° Les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux ;
- 2° Des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires ;
- 3° Les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues ;
- 4° Un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché ;
- 5° Les modifications ne sont pas substantielles ;
- 6° Les modifications sont de faible montant.

Le présent avenant a pour objet les modifications suivantes :

1) Des erreurs de calcul dans le BPU DQE initial doivent être modifiées :

- Ligne 6.3.1.1 : initialement 38 400 tonnes contre 39 424 tonnes (+ 1 024 tonnes)
- Ligne 6.3.1.2 : initialement 23 040 tonnes contre 23 654 tonnes (+ 614 tonnes)
- Ligne 6.3.1.3 initialement 23 040 tonnes contre 23 654 tonnes (+ 614 tonnes)
- Ligne 6.3.2 : initialement 16 800 tonnes contre 16 960 tonnes (+ 160 tonnes)
- Ligne 6.3.4 : initialement 4 240 tonnes contre 4 200 tonnes (- 40 tonnes)
- Ligne 6.3.5 : initialement 4 240 tonnes contre 4 200 tonnes (- 40 tonnes)
- Ligne 6.3.6 : initialement 4 240 tonnes contre 4 200 tonnes (- 40 tonnes)
- Ligne 6.3.7 : initialement 30 400 tonnes contre 30 624 tonnes (+ 224 tonnes)
- Ligne 6.3.8 initialement 2 160 tonnes contre 2 208 tonnes (+ 48 tonnes)

2) Mise en place du tri du plâtre sur la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon

La CC Forez-Est souhaite mettre en place le tri du plâtre sur la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon à partir du 1^{er} juillet 2026. Cette décision est renforcée par les résultats de la campagne de caractérisations réalisées sur les bennes de « tout-venant ». En effet, des quantités non-négligeables de plâtre se retrouvent dans le « tout-venant » et la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon dispose de l'espace suffisant pour mettre en place une benne dédiée au sol.

- **Ajout d'une ligne 6.2.7.2 (rotation plâtre pour la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon) :** 43,50 € HT/tonne : quantité estimée à 600 tonnes soit 26 100.00 € HT
- **Ajustement de la quantité pour la ligne 6.1.4 (location d'une benne fermée d'environ 20m³ pour le plâtre) :** quantité ajustée à 367 mois contre 288 mois initialement soit une augmentation de 4 345.00 € HT.

La mise en place du tri du plâtre sur la déchèterie va avoir pour conséquences la baisse de la rotation et du traitement du tri du tout-venant :

- Ajustement de la quantité pour la **ligne 6.2.1.1 (Rotation – Tout-venant enlèvement de la pleine benne, mise en place d'une benne vide vidage des déchets à l'exutoire définit par le titulaire – déchetterie de Chazelles-sur-Lyon) :** quantité ajustée à 5 512 tonnes contre 6 112 tonnes.
- Ajustement de la quantité pour la **ligne 6.3.1.1 (Traitement - Tout-venant : réception, tri et valorisation des encombrants) :** quantité ajustée à 38 824 tonnes contre 39 424 tonnes (correction 1° comprise) initialement
- Ajustement de la quantité pour la **ligne 6.3.1.2 (Traitement - Tout-venant : évacuation et traitement des refus de tri (le tonnage facturé ne pourra pas être supérieur à "100 % - taux de valorisation contractuel du Titulaire" multiplié par le tonnage mensuel collecté) :** quantité ajustée à 23 294 tonnes contre 23 654 tonnes (correction 1° comprise)

Ajustement de la quantité pour la **ligne 6.3.1.3 (TGAP) :** quantité ajustée à 23 294 tonnes contre 23 654 tonnes (correction 1° comprise).

Ajustement de la quantité de la **ligne 6.3.8 (Traitement – plâtre) :** quantité ajustée à 2 808 tonnes contre 2 208 tonnes (correction 1° comprise).

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 55 987.17 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 0.37 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant € HT : 15 126 653.55 €
- Montant € TTC : 16 201 367.23 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Claude PERRIER	Signature numérique de Claude PERRIER Date : 2026.06.30 16:57:54 +02'00'	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Par délégation du Président,
M. Didier BERNE, 2^e vice-président
en charge des finances et perspectives,
des affaires juridiques et des marchés
publics.

A : FEURS....., le 06/07/2026

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)